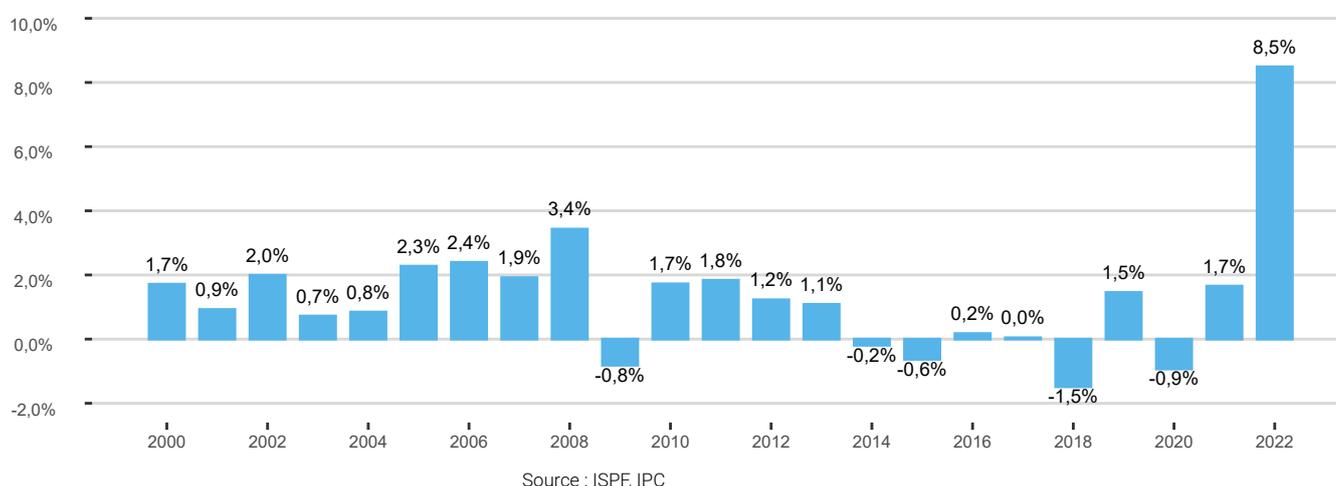


Bilan des prix 2022

En 2022, les prix à la consommation augmentent de 8,5 % en glissement annuel en Polynésie française. La hausse des prix est la plus élevée au sein des produits et services répondant aux besoins essentiels de se nourrir, se loger, se déplacer. En conséquence, les ménages les plus modestes subissent plus fortement l'inflation du fait de l'importance de ces produits dans leurs dépenses. Cette tendance inflationniste s'inscrit dans un contexte mondial induit notamment par des difficultés d'approvisionnement en matières premières, la relance économique mondiale, les dernières vagues de Covid-19 en Asie ou encore la guerre en Ukraine.

Fig. 1. Évolution en glissement annuel de l'indice général des prix à la consommation



Une augmentation exceptionnelle des prix en 2022

L'indice des prix à la consommation (IPC) de décembre 2022 atteint 109,20, alors qu'il était de 100,65 en décembre 2021. Sur douze mois, les prix à la consommation en Polynésie française augmentent ainsi de 8,5 % en glissement annuel. Une telle hausse n'a jamais été atteinte pendant les vingt dernières années, au cours desquelles la plus forte valeur constatée est de + 3,4 % en 2008.

Le territoire n'est pas le seul à subir ce phénomène qui est mondial. Il s'observe également dans l'Hexagone et les pays du Pacifique. Les causes sont nombreuses : la dépréciation de l'euro face au dollar américain, la relance économique mondiale de sortie de crise de la Covid-19 qui crée un décalage entre une demande qui accélère et une offre encore insuffisante, provoquant une augmentation des prix de l'énergie et des matières premières, sujettes également aux aléas climatiques. La guerre en Ukraine vient ajouter un choc sur les prix de l'énergie, notamment du gaz, et un climat d'incertitude géopolitique.

TABLE 1. Evolution en glissement annuel de l'indice général des prix à la consommation en 2022 sur différents territoires

	Polynésie française	Hexagone et DOM	Nouvelle-Calédonie	Nouvelle-Zélande	Australie	États-Unis
Variation de l'IPC	8,5 %	5,9 %	4,9 %	7,2 %	7,8 %	6,5 %

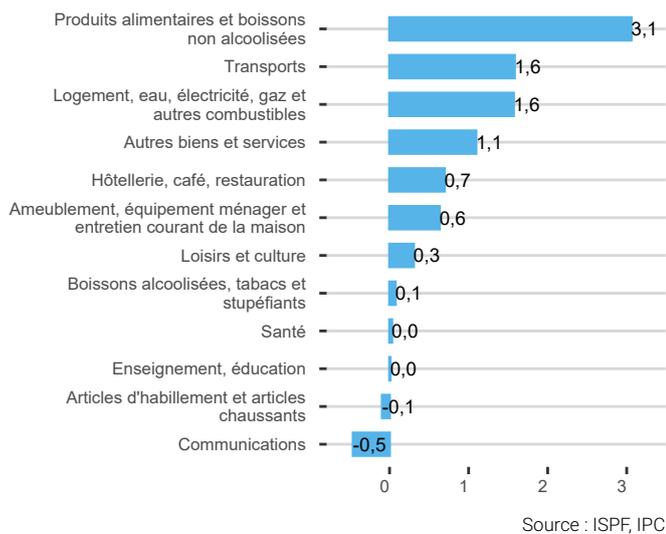
Source : ISPF - INSEE - ISEE - Stats NA - RBA - U.S. Bureau of Labor statistics

Par rapport au contexte mondial, en Polynésie française, les difficultés d'approvisionnement sont amplifiées du fait de la petite taille de la destination et de l'augmentation du coût du fret. En outre, en avril 2022, la contribution pour la solidarité (CPS) entre en vigueur : cette taxe de 1 %, non déductible, est perçue à chaque étape de vente sur un ensemble de produits et services définis, à l'importation et sur le marché intérieur.

Les prix de l'alimentaire, des transports et du logement contribuent fortement à l'inflation en 2022

En 2022, l'inflation sur le territoire résulte principalement de l'augmentation des prix des produits alimentaires et boissons non alcoolisées (+ 12,0 %), des transports (+ 8,2 %) ainsi que des logements et charges associées (+ 8,8 %). Ce sont les trois postes de dépenses les plus importants pour les ménages, avec des parts respectives de 25,4 %, 19,3 % et 17,8 %. Si la hausse des prix de ces trois grandes catégories contribuait déjà à l'augmentation de l'IPC en 2021 (respectivement + 3,9 %, + 4,3 % et + 2,5 %), cette dynamique s'est renforcée en 2022.

Fig. 2. Contribution à l'inflation par grand poste de dépense en 2022



Aide à la lecture : La contribution est l'indicateur qui pondère l'évolution des prix par sa part dans la consommation des ménages. Celle-ci peut être positive ou négative. Sa valeur sera élevée si le poids de la catégorie est important dans la consommation des ménages et si son prix varie fortement. La somme des contributions est égale à la variation totale de l'IPC. Par exemple, sur le graphique, on lit que le prix des produits alimentaires et boissons non alcoolisées a contribué à hauteur de 3,1 points à l'augmentation de l'IPC sur l'année.

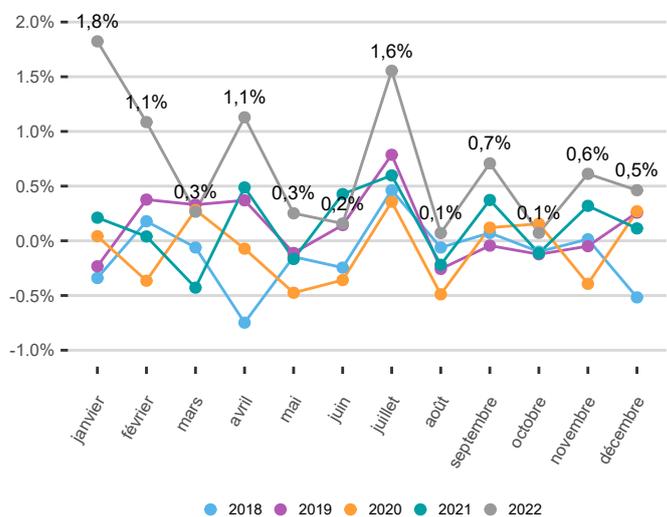
Au sein de ces catégories de produits, les plus fortes hausses s'observent dans l'alimentaire pour les viandes (évolution : + 24,4 %, poids : 6,2 %), les légumes (évolution : + 17,9 %, poids : 2,5 %), les pains et céréales (évolution : + 8,8 %, poids : 4,4 %), ainsi que les laits, fromages et oeufs (évolution : + 17,6 %, poids : 2,0 %). Pour les transports, ce sont les carburants qui tirent les prix vers le haut (évolution : + 28,3 %, poids : 4,6 %) avec deux revalorisations du prix des carburants en 2022 amenant les prix en juillet à 181 F.CFP/L pour l'essence et 183 F.CFP/L pour le gazole; des valeurs non atteintes depuis janvier 2013. Pour le logement et les charges associées, la hausse s'explique par celle des prix des produits pour l'entretien et la réparation (évolution : + 26,1 %, poids : 2,2 %), l'électricité (évolution : + 8,7 %, poids : 5,3 %) et les loyers (évolution : + 4,3 %, poids : 8,0 %).

D'autres catégories de produits contribuent, dans une moindre mesure, à l'inflation cette année. Il s'agit des autres biens et services (évolution : + 13,2 %, poids : 8,3 %), notamment les assurances (évolution : + 22,1 %, poids : 4,5 %), des services de restauration (évolution : + 8,2 %, poids : 7,9 %), des produits d'ameublement, d'équipement ménager et d'entretien courant de la maison (évolution : + 13,0 %, poids : 4,8 %) ainsi que des produits et services de loisirs et culture (évolution : + 5,1 %, poids : 5,9 %) à travers les animaux d'agrément et les produits liés (évolution : + 14,5 %, poids : 0,6 %) et les services culturels (évolution : + 7,3 %, poids : 0,8 %).

Des augmentations remarquables de l'IPC sont constatées en 2022 pour les mois de janvier, février, avril et juillet

Sur l'année, l'inflation mensuelle moyenne atteint + 0,7 % avec des mois présentant des valeurs remarquables au-dessus de + 1,0 % tels que janvier (+ 1,8 %), février (+ 1,1 %), avril (+ 1,1 %) et juillet (+ 1,6 %).

Fig. 3. Évolution mensuelle de l'indice des prix à la consommation sur les cinq dernières années



En janvier, la hausse des prix s'explique principalement par celle des assurances (évolution : + 24,5 %, poids : 4,5 %), des produits de la mer (évolution : + 14,2 %, poids : 3,5 %) et de l'électricité (évolution : + 5,0 %, poids : 5,3 %).

En février, les légumes (évolution : + 11,3 %, poids : 2,5 %), les voitures (évolution : + 2,0 %, poids : 9,0 %), les viandes (évolution : + 2,9 %, poids : 6,2 %) et les carburants (évolution : + 3,5 %, poids : 4,6 %) contribuent le plus à l'augmentation. Le prix public de l'essence passe de 141 F.CFP/L à 146 F.CFP/L, celui du gazole de 143 F.CFP/L à 148 F.CFP/L.

En avril, les prix des produits alimentaires augmentent (évolution : + 1,7 %, poids : 22,8 %), notamment les viandes (évolution : + 2,7 %, poids : 6,2 %), ainsi que ceux des services domestiques et autres services pour l'habitation (évolution : + 4,5 %, poids : 1,6 %), des dépenses relatives au transport, tels que les prix du transport aérien de voyageurs (évolution : + 5,5 %, poids : 2,4 %) et des voitures (évolution : + 1,1 %, poids : 9,0 %).

En juillet, l'augmentation des prix est tirée par la hausse des prix des carburants (évolution : + 23,9 %, poids : 4,6 %) et du transport aérien de voyageurs (évolution : + 17,3 %, poids : 2,4 %), une tendance habituelle pour ces derniers en lien avec la saison touristique qui commence en juillet. Le prix des carburants augmente : le prix public de l'essence passe de 146 F.CFP/L à 181 F.CFP/L, celui du gazole de 148 F.CFP/L à 183 F.CFP/L. Une valeur non atteinte par l'essence depuis janvier 2013, un prix record pour le gazole.

Les prix des communications sont les seuls à ne pas suivre la tendance

À qualité constante, les prix des communications diminuent cette année de 16,4 %, à travers la baisse des prix des services de téléphonie et d'accès à internet (évolution : - 17,9 %, poids : 2,5 %). Cette variation traduit les changements observés sur le marché des communications au cours de l'année : les acteurs ont changé leurs offres au bénéfice du client, qui profite d'une quantité de services plus importante pour le même prix. Mécaniquement, dans le calcul de l'IPC, ce changement correspond à une baisse de prix.

Les ménages les plus modestes subissent de manière plus importante l'inflation

Note méthodologique : L'indice ouvrier des prix à la consommation mesure l'inflation pour les 20 % de ménages les plus modestes sur le territoire. Pour cela, la structure de consommation de ces ménages est utilisée dans le calcul à la place de la structure moyenne de consommation.

L'indice ouvrier de décembre 2021 était de 100,08, alors qu'il est de 111,24 en décembre 2022, soit une augmentation des prix de 11,1 % sur l'année 2022 pour ce profil de consommation. Les dépenses répondant aux besoins essentiels de se nourrir et se loger, ont une part plus importante dans les dépenses de cette population (ménages modestes : 51,9 %, ménages moyens : 43,2 %). Or, les prix de ces catégories de produits et services se sont fortement accrus en 2022, ce qui entraîne une inflation plus importante pour les ménages les plus modestes (Produits alimentaires et boissons non alcoolisées : + 13,9 %, Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles : + 8,6 %).

Définitions

Contributions à la variation : se mesurent en points d'indice et intègrent les effets de pondérations des divisions de la nomenclature de produits (COICOP). La somme des contributions à un niveau donné est alors égale à l'inflation au niveau agrégé supérieur.

Indice général : est établi sur la base de la consommation moyenne de l'ensemble des ménages résidant en Polynésie française.

Inflation en glissement annuel : est l'évolution entre l'indice d'un mois donné et celui du même mois de l'année précédente, en faisant abstraction des fluctuations possibles entre ces deux périodes. L'évolution annuelle correspond à l'inflation en glissement annuel du mois de décembre.

Inflation mensuelle : est déterminée chaque mois par l'indice des prix à la consommation (IPC). L'inflation mensuelle est l'évolution de l'indice du mois considéré par rapport à celui du mois précédent.

Méthodologie

Depuis 1981, l'Institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF) est chargé du calcul de l'indice des prix à la consommation (IPC) qui est l'instrument de mesure de l'inflation en Polynésie française, soit la variation des prix des biens et services consommés par les ménages résidant sur le Territoire. Cet indicateur statistique officiel traduit l'augmentation, la baisse ou la stabilité des prix d'un mois sur l'autre ou sur douze mois glissants. Il est utilisé comme index de référence lors de la révision de contrats (loyers, pensions alimentaires, etc.) et pour fixer le montant du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG). Son calcul est normé et issu de la collecte mensuelle de nombreux prix de produits et de services, à qualité constante, sur le Territoire.

La collecte des prix est organisée de manière à ne pas introduire de biais dans l'estimation de l'inflation, toutes choses égales par ailleurs. Les relevés sont effectués à qualité et à intervalle de temps constants, ils couvrent l'ensemble des postes de dépenses des ménages, sont répartis sur plusieurs circuits de distribution et différentes zones géographiques, enfin leur volumétrie est suffisante pour garantir une fiabilité de l'indice.

Télécharger les données

 Toutes les données

Editeur	Institut de la statistique de Polynésie française
Collection	Points Etudes et Bilans
Numéro	1371
Auteur de la publication	Florence BOULIOU
Rédactrice en chef	Nadine RESNAY
Directrice de la publication	Nadine JOURDAN
Dépot légal	Juin 2023
Informations	15 rue Edouard Ahnne - Immeuble Uupa BP 395 - 98 713 Papeete Tahiti Polynésie française
Téléphone	+689 40 47 34 34
Courriel	ispf@ispf.pf
Copyright	© ISPF, Papeete 2023 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée
ISSN	1247-7370

